

MAIRIE DE BREZIERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023

MAIRIE DE BREZIERS

Étaient Présents :

Mmes MANSUY HATTON Anne, RODOSSIO Cécile, TREMOUILLOUX Nathalie,

Mrs ARNAUD Rolland, BARISONE Sébastien, DUBOIS Dominique,
BONNENFANT Jean Bernard, ARNAUD Rémy.

Étaient absents :

MME GRANDI Sandra,

Procurations :

AYASSE Marion à BARISONE Sébastien
ALEXANDER Philip à TREMOUILLOUX Nathalie

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS Dominique

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30

==-----==

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier compte rendu :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le dernier compte rendu.

DELIBERATIONS

SYME : Territoire d'énergie :

Notification de la délibération du Comité Syndical de Territoire d'énergie Hautes Alpes SyME 05 concernant la notification statutaire du Syndicat.

Il a donc été décidé de revoir la représentation de ces derniers au sein du comité syndical et d'instaurer la règle de représentation basée sur la population DGF à tous les Collèges par modification statutaire.

- Pour les collèges territoriaux, le nombre de représentants ne change pas.

- Pour les collèges de compétence spécifique, ils seront représentés de la manière suivante :
- * **Commune de 0 à 10 000 habitants**

Délégué titulaire = 1

Délégué suppléant = 1

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

ORANGE : (cuivre)

Dans le cadre de la modification des infrastructures de Télécommunication, ORANGE a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre à l'horizon 2027.

Notre commune a été présélectionnée pour être intégrée au Lot n°3 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2027. Une information plus large à destination de tous sera effectuée ultérieurement. Pour l'heure il n'y a pas lieu de se précipiter.

Néanmoins il convient que les personnes concernées par le réseau télé phonique traditionnel en cuivre se préoccupent auprès de leurs opérateurs de savoir sous quelles conditions la téléphonie sera remplacée par la fibre ou le satellite. Conditions, délais, et coûts...

ORAGE :

Suite à l'important orage qui a sévi dans notre commune le 14 juin 2023, des travaux de voiries sont à réaliser ainsi que l'exutoire voisin de chez Mr PENIN. Un accord a été trouvé avec Mme ARNAUD et son locataire pour passer sur ce point en sous terrain avec un conduit de 800 de diamètre une fois le champ fauché. L'importance des travaux causés par cette intempérie, nécessite une intervention rapide et urgente. La violence de cet épisode météorologique a touché l'ensemble de la commune, voirie, exutoires, abords de la salle multi activités avec des inondations chez certains de nos administrés.

La totalité de ces travaux représente un montant de 91 679,40 €

Le département a déjà à priori alloué 10 000 € de subvention lors de la commission permanente du 20 juin 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide les devis de l'entreprise AMCV et autorise Monsieur le Maire à ordonner les travaux en urgence et à signer tous documents relatifs à ce sujet par exemple :

- La demande de subvention au département
- La modification budgétaire

Autofinancement (soit 38 199,50 €) et de TVA (soit 15 279,00 €) la somme de 53 479,20 € sur le fonctionnement au chapitre entretien de terrain.

Dans le même cadre et faisant suite à l'orage précité, notre église a subi quelques dégâts notamment les cloches. En effet le système électro tintement de la cloche 2 fait disjoncter l'installation lors de son utilisation. La réparation a partiellement été effectuée, mais des travaux

restent indispensables pour assurer un fonctionnement normal ; Une déclaration a été déposée auprès de l'assurance. Le coût des travaux nécessaires s'élève à près de 3000 euros.

En conséquence il y a lieu de créer un programme de travaux, une DM de ce montant par prélèvement sur le fonctionnement. Le conseil valide le devis de BODET et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

MATERIEL PODIUM SALLE MULTI ACTIVITES

Notre salle multi activités, qui reçoit assez régulièrement des spectacles, notamment « **LE FESTIVAL DE CHAILLOL** », ne dispose pas à ce jour d'estrade ou de podium, ce qui s'avère une difficulté pour la présentation de ces soirées. En conséquence l'acquisition d'un podium est envisagée pour la salle Multi activités. Une demande de subvention a été effectuée auprès de la DRAC et très rapidement. Le choix du fournisseur porte sur VAD Collectivités.

Le montant global s'élève à 6 286,56 € auquel il faudra rajouter le prix d'une petite échelle pour accéder quand les podiums seront en position la plus élevée. Le conseil autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et notamment le choix de l'escabeau en question.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

IODE :

Dans le cadre de l'actualisation du Plan Départemental de déploiement et de distribution des comprimés d'iode de potassium un plan a été mis en place. Si le département devait faire face à un risque de rejet d'iode radioactif par une centrale nucléaire sur le territoire national, le grossiste répartiteur détenteur de notre dotation de comprimés d'iode stable viendra les livrer sur trois sites d'approvisionnement identifiés sur les communes de GAP , Briançon et Embrun.

Afin de garantir une bonne organisation de distribution des comprimés d'iode stable à la population, les dispositions suivantes seront prises.

- Déterminer un site adapté (SALLE MULTIACTIVITES) pour organiser une distribution de comprimés d'iode.
- D'inscrire sur le Plan Communal de Sauvegarde (**PCS**), la localisation ainsi que les procédures nécessaires à leur activation et à leur fonctionnement.
- Tenir à jour un registre du personnel, ainsi que la liste des professionnels de santé.

SIVU DES LACS : (Convention)

Un SIVU (Syndicat à vocation unique) a été créé à effet au premier janvier 2018 entre les communes de Brézières – Remollon – Rochebrune et Théüs dans le but de mettre en commun les moyens de fonctionnement des écoles du R.P.I et la commune de Brézières, au prorata du nombre d'élèves de chaque commune. Ces statuts ont été modifiés pour prendre en compte les investissements nouveaux qui seront financés par quart pour chaque commune après imputation des subventions. Une convention intercommunale et SIVU des ALPES, BREZIERS - REMOLLON – ROCHEBRUNE et THEUS est à mettre en place.

Le montant de la création de la 5^{ème} classe sur THEUS s'élève à 440,000 € HT réparti deux tranches à priori identiques et payables sur deux ans :

1 ^{ère} tranche :	Subvention DSIL	30%	soit	66,000 €
	Subvention département	30 %	soit	66,000 €
	Autofinancement	40%	soit	88,000 €
	Répartition HT par commune 1 ^{ère} tranche		=	22 000 €

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

CARSO : Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon.

La réalisation d'un état des lieux de la présence de CVM (Chlorure de vinyle monomère) dans l'eau distribuée et mise en œuvre d'un plan d'action pour gérer les non conformités sera mise en place suite à la demande de l'ARS. Une campagne de prélèvements et d'analyses pendant l'été 2023 sera effectuée pour un rendu ARS en octobre

– Le cout suivant devis CARSO ressort à 1012.50 euros HT

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

SACEM :

Dans le cadre des festivités de notre commune et en particulier pour la fête prévue les 21 , 22 et 23 juillet prochain, une déclaration à la SACEM sera effectuée. Un forfait annuel par commune a été mis en place.

Pour les communes de 0 à 10 000 habitants le montant sera de 171,04 HT pour 3 événements consécutifs.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.

DIVERS :

P.C.S : Plan Communal de Sauvegarde.

Pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs soit :

- Risque d'incendie des bois et forêts – séismes – inondations – volcan – cyclone
- Tempêtes – crues – forte chute de neige – pluies torrentielles – canicule – accident grave de la circulation routière – accident de train.

Notre commune doit disposer **d'une organisation de gestion de crise et de mobilisation des moyens présents sur le territoire communal.**

Un dossier complexe est à mettre rapidement en place sous la direction de Monsieur le Maire. Des réunions ont déjà eu lieu et le récent bulletin municipal d'information spécial vous en a informé. A ce jour aucune réponse ne nous est parvenue.

Il est rappelé que cela concerne tout le monde et la mise en place du PCS est obligatoire.

Une prochaine réunion aura lieu le 28 septembre 2023 dans les locaux de la COM COM à la Batie

Neuve. Nous comptons sur le civisme de tous pour participer à cette réalisation.

VIGIPIRATE :

Dans un contexte de tension terroriste toujours présent, la 1ère Ministre a décidé de maintenir l'ensemble du territoire national au niveau « Sécurité Renforcée – Risque attentat »

Une vigilance toute particulière doit être mise en place notamment pour :

- les bâtiments publics.
- la sécurité des lieux de rassemblements
- un dispositif de sécurité jusqu'à la fin du spectacle.

Faisant suite à l'arrêté Préfectoral en date du 4 juillet 2023.

Du mardi 4 juillet 20 h 00 et jusqu'au lundi 17 juillet 2023 à 6 h 00 sur l'ensemble du territoire sont interdits :

- Le port et le transport par des particuliers sans motif légitime d'équipement de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre.
- La vente et l'usage d'artifices de divertissement des catégories 2,3 et 4 et ceux classés F2, F3 et F4
- La vente de carburant au détail dans tout récipient.

POLICE URBANISME :

Un Protocole a été signé avec Mr le préfet – Mr le Procureur de la République de Gap et le Président de L'AMF ainsi que le président des COM COM des Hautes Alpes afin d'obtenir une police de l'urbanisme plus efficace.

Les Maires en leur qualité d'Officier de Police Judiciaire sont tenus de dresser des P.V lorsqu'ils ont connaissance d'une infraction en matière d'urbanisme.

RALLYE Gap Racing :

Les 29 et 30 juillet prochain aura lieu le Rallye Gap Racing dans notre région et en particulier su BREZIERS.

RALLYE MONTE CARLO :

Une épreuve spéciale est programmée le jeudi 25 janvier 2024 entre BAYONS et BREZIERS

QUESTIONS DIVERSES :

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30